GUIDE METHODOLOGIQUE DE L'OBSERVATION INDEPENDANTE DE LA REDD+ ET DU FLEG DANS L'ER PROGRAMME DE MAI-NDOMBE

ANNEXES

Décembre 2015

Auteur : FLAG - Field Legality Advisory Group

Supervision et financement: Facilité UE REDD de l'Institut européen de la forêt (EFI)

Field Legality Advisory Group (FLAG) est une organisation de droit camerounais à vocation sous régionale qui œuvre pour la durabilité, la légalité et la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles en Afrique tropicale humide et dense.

Contact : Yaoundé, République du Cameroun
BP : 4267 Yaoundé ; **Tél** : 00 237 222 21 88 46
E-mail : flagorganisation@gmail.com
Site Web : www.flag-cm.org

Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas les points de vue de l'Union européenne.

Annexe 1 : Rapport de la mission test

Projet «Elaboration et test d'une méthodologie d'Observation indépendante de la REDD et du FLEG dans le Mai Ndombe (Open Mai Ndombe) »

RAPPORT DE MISSION DE TERRAIN

Titres concernés: Concessions forestières, Permis artisanaux, Projet REDD+

Localisations des titres: Province du Bandundu, District du Maï-Ndombe, Territoires de Mushi, et Kwamouth

Dates de la mission :21 au 30 juillet 2015

Type de mission: Mission test multipartite OIFLEG-REDD+

Equipe de la mission

M. Raphael Kassongo, CNREDD, Chef de mission ;
M. Noël Museme, Conseiller Ministre provincial de l'environnement de BDD;
M. Prosper Nkanda Masumbuko, Représentant Coordination Provinciale du MEDD
M. Aimé Bakila, Répresentant GTCR ;
M. Tychique Nanza, Représentant société civile Bandundu
M. Jean Cyrille Owada, Consultant FLAG;
M. Serge Bondo, Expert OI, OGF.

TABLE DES MATIERES

1. Resumé exécutif 6
2. Introduction 8
3. Contexte 8
4. Objectifs de la mission: 8
5. Plan de la mission 9
6. L'exploitation forestière 10
7. Projets et initiatives REDD+ 11
8. Principaux résultats des analyses 13
9. Conclusion et recommandations 14

Acronymes

AAC	Assiette Annuelle de Coupe
ACIBO	Autorisation de Coupe Industrielle de Bois d'œuvre
EFI	European Forest Institute
DME	Diamètre Minimum d'Exploitabilité
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
FLAG	Field LegalityAdvisory Group
FOLAC	FORESTIERE DU LAC
GES	Gaz à Effet de Serre
GICET	Groupement d'Intérêt Economique du Terroir Téké
ITB	Industrie de Transformation de Bois
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
OI	Observateur Indépendant
OIFLEG	Observation Indépendante de la Mise en Application de loi et de la Gouvernance Forestière
OIREDD	Observation Indépendante du processus REDD
ODK	
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions Dues à la Dégradation des Forêts et la Déforestation
SODEFOR	Société de Développement Forestière

1. RESUMÉ EXÉCUTIF

Du 20 au 30 juillet 2015 Field Legality Advisory Group (FLAG) avec l'appui de l'Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF) a conduit une mission test dans la nouvelle province de Mai Ndombe. Cette mission s'est inscrite dans le cadre du projet Open Mai Ndombe, financé par la Facilité UE REDD de l'Institut européen de la forêt (EFI), et visait le test d'une méthodologie d'observation indépendante conjointe de l'application de la loi forestière (FLEG) et de la REDD+. Conformément à l'ordre de mission collectif N°069/CAB/MIN-ECNT/RPC/BDD/2015signé du Ministre provincial de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux, Forêts et Tourisme et aux termes de références de la dite mission, deux concessions forestières, un permis artisanal et un projet géographiquement intégré REDD (le projet Sud Kwamouth Novacel) ont été visités. Une série de documents d'exploitation regroupant des ACIBO, les déclarations trimestrielles, les plans d'aménagement, les clauses sociales de cahier des charges, ont fait l'objet d'analyse par l'équipe de la mission constituée des représentants de la CNREDD, du ministère provincial en charge des forêts, de la coordination nationale du MEDD, de la société civile nationale et locale, de l'Observateur Indépendant OGF et de FLAG.

Il ressort de cette descente sur le terrain, de façon générale, en ce qui concerne la mise en œuvre de la REDD+ et les axes potentiels de son observation indépendante que :

Sur l'exploitation industrielle

- Sur les 2 concessions visitées aucune n'est en activité
- Des ouvriers employés par ces concessionnaires sont en chômage technique (certains depuis 18 mois)
- Une des 2 concessions visitées a vu sa superficie revue à la hausse à la faveur de la signature du contrat de concession alors que les capacités de mise en exploitation de cette concession sont vraisemblablement limitées
- Les concessions de la zone visitée sont en proie aux incursions répétées des artisanaux formels et informels
- Les clauses sociales ne sont pas réalisées ou le sont au-delà des périodes visées dans les contrats

Sur l'exploitation artisanale

- La zone visitée est sous forte influence des exploitants forestiers artisanaux
- Le nombre de permis attribué par le gouverneur semble constant par rapport aux années précédentes (46 en 2014 et 36 dans les 6 premiers mois de 2015)
- Dans la zone visitée plus de 4 permis ont été attribués, tous ces permis sont exploités à l'aide d'un matériel de type industriel (grumier, débardeurs, Chargeur frontal, etc) appartenant à un seul opérateur (la société TERCO), qui l'utilise pour ses propres fins, le loue à d'autres, ou s'en sert pour exploiter des permis en sous-traitance)
- Sous le motif de la « vidange[1] », certains artisanaux visités procèdent en 2015 à de nouvelles coupes à la faveur de permis obtenues en 2014.

[1] La vidange des bois abattus dans une assiette annuelle de coupe est un acte prévu par l'article 41 de l'arrêté 035/2006 qui donne le droit à l'exploitant forestier d'évacuer ledit bois au plus tard dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exploitation de ladite assiette.

- Les interlocuteurs interrogés révèlent l'existence de plusieurs conflits notamment sur les limites de coupe qui existent entre certains industriels et des artisanaux qui empiéteraient dans leurs concessions.

Sur le projet Novacel Sud Kwamouth

- Un accueil très favorable du projet par les populations.
- Les populations sont favorables aux activités du projet, mais ne sont pas toujours bien éclairées, ce qui a eu pour effet de provoquer des réticences et des plaintes de quelques membres/familles dans les villages visités. Ces plaintes naissent du fait de la disponibilité limitée des terres pour la réalisation des pépinières et des champs de manioc. C'est le cas dans le village Boku composé par exemple de plus de 500 familles mais seules 50 familles ont obtenu chacune 1 hectare de savane pour replanter le manioc
- Les bénéfices tirés du projet sont perceptibles dans le discours des populations.
- Une initiative timide du chef terre de Botulu pour la résolution des plaintes existe dans le village en l'absence d'un mécanisme prévu par le projet Sud Kwamouth Novacel.
- L'utilisation des feux de brousse est une réalité dans la zone, ce constat a été constant tout au long de l'itinéraire de la mission
- On relève une migration notoire des producteurs de Makala vers la zone du plateau, même si culturellement les populations des deux villages visités dans cette zone n'utilisent pas les makala pour la cuisine.

2. INTRODUCTION

Le processus de mise en œuvre de l'OI en République Démocratique du Congo démarre il y a à peu près cinq ans et se limite exclusivement depuis lors comme dans d'autres pays de la sous-région au suivi du contrôle forestier et de la mise en application des lois forestières. Or depuis 2009, la RDC se prépare également à mettre en œuvre la REDD+, tel que prévu dans sa stratégie cadre nationale, Compte tenu des similitudes et des points de convergences observés entre la REDD et le FLEG, des idées de synergies ont émergées et donnent lieu aujourd'hui à des initiatives diverses en RDC tel que l'initiative Moabi. Cette initiative démarrée en 2011, vise la mise en place d'une plateforme d'information collaborative sur la REDD+. OGF, organisation de la société civile nationale, assurant le mandat d'OIFLEG en RDC et sur la base de son partenariat avec Moabi apporte déjà des informations sur l'exploitation forestière au sein de cette plateforme.

Par ailleurs, l'exploitation illégale étant l'un des principaux moteurs de la déforestation en RDC, de nombreux points communs existent entre les deux processus et les nombreuses données, qualitatives, quantitatives et cartographiques sont collectées. D'où la nécessité d'aller plus loin, c'est à dire suivre l'application des standards et stratégies REDD+ mis en place, non pas de façon isolée, mais en synergie avec le suivi des activités relatives au FLEG.

De ce fait, l'expérience du développement et de la mise en œuvre de l'OI-FLEG peut servir aujourd'hui au développement d'une OI de la REDD+. Ainsi, OGF qui mène déjà les activités d'OIFLEG, appuyé par FLAG souhaite se pencher vers une approche qui intègre l'observation des activités REDD+; notamment celles prévues dans le cadre du programme de réduction d'émissions de Mai Ndombe lors des missions d'OIFLEG pour une première phase expérimentale.

L'exploitation des synergies entre les deux processus FLEG et REDD pour aboutir à une OI FLEG REDD conjointe vise à contribuer à plus d'efficacité dans les missions d'OI, à renforcer la transparence en matière d'application de la loi et des sauvegardes liées à la REDD+, et à réduire les coûts de mise en œuvre des projets d'OI dans un contexte où les moyens sont limités. Le développement du programme de réduction d'émissions de Mai Ndombe représente une première opportunité d'interaction entre l'OI-REDD et l'OI-FLEG.

L'importance d'une méthodologie d'OI qui intègre les synergies FLEGT et REDD réside justement dans le besoin d'harmonisation des outils de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, en même temps que la prise en compte des spécificités (nature)de certaines activités non forestières ayant tout de même un impact sur la préservation de l'environnement.

Après la conception théorique de la méthodologie, sur la base de leçons apprises au sous des missions d'OIFLEG, du cadre juridique de la REDD et des actions REDD+ en cours, un test in situ s'est imposé, pour s'assurer que les hypothèses et les conclusions théoriques pouvaient s'appliquer sans problème sur le terrain. Les résultats de la dite mission test, préalablement communiquées lors d'un atelier de restitution à Kinshasa, sont l'objet du présent rapport.

3. CONTEXTE

Pour la réalisation de cette mission de terrain, FLAG s'est appuyé sur une équipe plurisectorielle constituée de représentants de la CNREDD, du ministère provincial, de la coordination provinciale du MEDD, du GTCR, de la société civil locale, de l'observateur indépendant OGF. L'approche méthodologique utilisée lors de cette mission s'est basée sur l'utilisation de la version alpha de la méthodologie élaborée par FLAG et d'un questionnaire « check list »préalablement enregistrée dans des « smart phone » devant servir d'orientation dans la conduite des investigations lors de la mission.

4. OBJECTIFS DE LA MISSION:

La mission consistait à tester la mise en œuvre de la méthodologie combinée OIFLEG-REDD élaborée dans le cadre du projet « Open Mai Ndombe », sur un territoire donné comportant à la fois des activités d'exploitation forestière, agricole et des projets ou initiative REDD+. Le choix de l'itinéraire de la mission a donc été guidé par ce double critère en plus de la proximité avec la ville de province de Kinshasa. Les nouvelles provinces du Kwilu

et du Kwango qui font partie intégrante de zone de l'ER programme de Mai Ndombe ont par conséquent servi de cadre à la mission,

Plus spécifiquement il s'agissait de vérifier les points repris dans la « cheklist » dont les plus significatifs portaient sur :

- la conformité des procédures d'accès à la ressource par les opérateurs privés (la régularité des concessions et des permis de coupe (ACIBO et PCB)),
- la production de Makala,
- l'utilisation du CLIP,
- le respect des engagements pris dans la clause sociale du cahier de charge,
- le mécanisme de suivi de plaintes existantes…

La recherche des informations sur ces différents points et bien d'autre s'est faite à travers une revue documentaire auprès des entreprises forestières industrielles et artisanales visitées, l'entretien avec les personnes ressources (responsables d'exploitation des différents chantiers ; responsables des administrations, membres de la société civile, porteurs de projet) sur la base de ces questionnaires préalablement établis, la visite des chantiers d'exploitation et la collecte des données dans le but d'observer le niveau de mise en application des lois et la gouvernance en vue d'évaluer la conformité des pratiques d'exploitations vis-à-vis de la législation.

5. PLAN DE LA MISSION

PRÉSENTATION DE LA ZONE

La mission s'est déroulée dans la zone de l'ER programme de Mai Ndombe, précisément dans les provinces du Kwilu et du Kwango. Parti de Bandundu ville, la mission a rallié par bateau la localité de Bokala où elle a visité la société Riba Congo qui y opère. La mission a poursuivi son itinéraire le long desrivières Kasaï, Fimi et Kwa pour se rendre dans la localité de Ngambomi, site d'exploitation de Tala Tina et des exploitations artisanales. A l'issue du travail effectué dans cette zone l'équipe de la mission est retournée sur Bandundu pour se rendre par route dans les plateaux Batéké, principalement dans les villages Boku et Butulu où le projet REDD+Novacel Sud Kwamouth (NSK) est mis en œuvre. C'est cette étape qui a mis un terme à la mission avec le retour à Kinshasa et Bandundu des différentes délégations qui ont pris part à la mission

La zone de Mai Ndombe est une zone difficile d'accès, l'équipe pour se déployer sur le terrain a utilisé 4 formes de moyen de transport (l'avion, le bateau, des véhicules tout terrain et des motos), ce qui a eu pour effet de gonfler les coûts de la mission.

Sur le plan de l'hébergement et de l'alimentation, les villages visités n'ont pas des structures d'accueil et ont une production limitée en denrées alimentaires, il est donc nécessaire que le kit de la mission dans cette zone prenne en compte ce paramètre pour que les équipes d'observateurs restent autonomes et efficaces.

ITINÉRAIRE DE LA MISSION

Figure 1.Itinéraire de la mission et impacts potentiels

6. L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

INACTIVITÉ DANS DEUX CONCESSIONS FORESTIÈRE INDUSTRIELLE.

Les deux concessions qui ont été visitées pendant cette mission ne sont pas en cours d'exploitation pour des raisons diverses, exprimées aux cours des entretiens que la mission a eu avec les responsables des sociétés attributaires rencontrés sur le terrain. Pour l'une de ces entreprises les travaux sont même arrêtés sur le terrain depuis 18 mois, avec ses corollaires, le chômage technique des employés, des licenciements, l'envahissement par les artisanaux formels et informels, la non réalisation des clauses sociales des cahiers de charge, des allégations d'abandon de grumes en forêt exploitées.

EXPLOITATION ARTISANALE EN EXPANSION

L'exploitation artisanale est effective dans la zone visitée par la mission. Elle se présente sous des formes diverses selon les lieux d'exploitations.

Elle s'avère être à plusieurs endroits plus responsable de la déforestation et de la dégradation des forêts que l'exploitation industrielle.

Les forêts de Kwilu étant en recul, les permis de coupe de bois artisanaux sont orientés dorénavant vers le Kwango, où la menace sur les forêts primaires de cette zone est perceptible. La situation de la localité de Ngambomi reflète cette menace.

Par ailleurs, dans cette localité, la mission a pu s'entretenir avec l'intermédiaire autour duquel gravite toute l'opérationnalisation de cette activité totalement en marge de réglementation parfois même sous le couvert de permis légalement attribués par le gouverneur de province.

Il s'avère au vu des faits relevés que l'homme d'affaire à la base de tout réside à Kinshasa et se fait représenter sur place par un ancien employé des services du ministère provinciale en charge des forêts qui y a construit une base vie et y mène des activités d'exploitation sous des formes diverses.

- Il détient des permis attribués par le gouverneur de province qu'il exploite pour son compte
- Il dispose d'un charroi d'engin d'exploitation qu'il loue plusieurs détenteurs de permis artisanaux qui gravite dans la zone
- Il peut au besoin de l'exploitation entrer en sous-traitance, en fonction des accords passé avec ceux qui dispose de permis mais qui n'ont pas de moyen de les exploiter
- Cet opérateur économique est en conflit avec les deux principaux concessionnaires de la zone au motif qu'il empiète dans leur concession avec ses activités.

  Sous le motif de la vidange des bois exploités en 2014, de nouveaux abatages sont été effectués en 2015 par cet exploitant.

7. PROJETS ET INITIATIVES REDD+

PROJET INTÉGRÉ REDD NOVACEL

Description du projet

Le projet Novacel Sud Kwamouth (NSK) a pour but de poursuivre le développement des activités agro-forestières sur le territoire de Kwamouth. Le projet a été retenu par le gouvernement de la RDC comme projet pilote dans le développement de la stratégie nationale REDD+. Il bénéficie ainsi d'un financement du CBFF (Congo Basin Forest Fund) dont les fonds sont gérés par la BAD (Banque Africaine de Développement).

Les objectifs de ce projet sont multiples et présentent des aspects :

- Economiques : les activités agro-forestières visent à mettre sur le marché des produits agricoles (manioc et charbon de bois). La déforestation évitée et la mise en défens des savanes associée aux plantations fourniront des crédits carbone à valoriser grâce aux mécanismes en place.
- Sociaux : en plus d'un développement du système agricole, le projet fournira des opportunités d'emploi et des revenus améliorés ainsi que des infrastructures supplémentaires pour les villages
- Environnementaux : l'objet est la préservation de la forêt comme outil de lutte contre les changements climatiques et comme source de nombreux services éco-systémiques à maintenir.

Le financement du CBFF est à l'origine prévu pour 2500 ha, il est prévu de financer le déploiement de l'agro-foresterie sur des surfaces plus importantes.

Dans le cadre de ce projet, les activités principales proposées par Novacel avec un appui du GI-Agro sont des plantations agro-forestières, la régénération naturelle assistée par la mise en défens du feu de savanes et une aide au développement d'infrastructures locales. Les plantations agro-forestières se développeront à deux échelles :

- Des plantations communautaires en alternative à l'agriculture sur abattis-brûlis ayant pour objectif de réduire la déforestation en forêt naturelle – activité menée par le GI-Agro.
- Des plantations industrielles ayant pour objectif la production et la commercialisation de manioc et de charbon de bois durables, la séquestration du carbone et un soutien aux producteurs villageois.

Observations

Sur le terrain la mission a conduit des entretiens sur la base d'un questionnaire avec les populations des villages Boku et Botulu. Elle s'est ensuite rendue sur 2 sites où ces populations avaient déjà planté des arbres et du manioc. De ces entretiens et de cette visite sur site il ressort que :

- Les plantations communautaires sont effectives sur le terrain
- A Boku 50 ménages sur les 500 en moyenne que compte le village ont bénéficié des actions du projet
- A Botulu 60 ménages sur les 500 environ que compte le village ont bénéficié des actions du projet
- Les populations bénéficiaires du projet disent tirer des bénéfices dans la réalisation des champs communautaire par les ventes de leurs produits
- Certains ménages n'ayant pas bénéficié du projet se plaignent
- Il se pose des difficultés à cultiver dans une zone où il n'y a pas d'eau, pour les champs les populations doivent parfois parcourir des dizaines de kilomètres pour atteindre des points d'eau.
- A Botulu les populations ont évoqué l'absence de coupe-feu comme contrainte dans la protection des champs de manioc
- Des inquiétudes sont perceptibles auprès de populations des deux villages visitées du fait de l'arrêt imminent des activités du projet à son échéance en 2016

CONFORMITÉ DES ACTIVITÉS À LA LÉGISLATION, AUX STANDARDS ET AUX PROCÉDURES REDD+

Encrage juridique et institutionnel du projet :

Du fait de l'inachèvement du processus d'encadrement juridique de la REDD tant au niveau national qu'au niveau pilote, il est difficile de retrouver un projet qui remplit toutes les conditions envisagées dans les standards REDD au niveau de son développement actuel.

Novacel Sprl le porteur du projet Sud Kwamouth, est une entité juridique reconnue par l'administration. Le projet est enregistré dans le système national de surveillance des forêts tenu par la CNREDD comme un projet REDD.

La mission n'a cependant pas pu obtenir des informations sur la procédure d'homologation de ce projet par ailleurs indiqué comme **homologué de facto dans le SNSF publié en ligne**. Or l'homologation de facto n'est pas mentionné dans l'arrêté Ministériel n°004/CAB/MIN/ECN-T du 15 février portant homologation.

Bien que prévu pour s'arrêter en 2036, il semble que le projet prenne fin d'ici 2016 s'il n'y pas de financement pour assurer la troisième phase. Or l'une des caractéristiques des projets REDD est sa durabilité qui constitue également l'un des critères d'enregistrement comme projet REDD. Ce qui n'est apparemment pas le cas pour le présent projet à moins qu'un financement ne soit trouvé. L'initiative de mise en place de la coopérative GICET viendra palier ce manquement et ainsi pérériser les investissements entrepris par NSK.

Participation des populations aux activités du projet

La mission a observé un engouement certain chez les personnes et familles impliquées dans le projet, mais également noté l'existence de plaintes de ceux qui ne sont pas impliqués. En effet le projet a choisi de ne soutenir que ceux qui ont adhéré dès le départ au développement de la pépinière de manioc, car certains n'ont vraisemblablement pu apprécier l'intérêt d'un tel projet au départ qu'au vu les résultats obtenus actuellement et aimeraient en bénéficier. N'ayant pas eu des informations sur le niveau d'application du CLIP, et compte tenu du fait que la directive nationale y relatif n'est pas encore adoptée, on ne saurait tirer des conclusions sur l'efficacité du mécanisme d'information et d'éclairage de la population au moment de la mise en place du projet.

8. PRINCIPAUX RÉSULTATS DES ANALYSES

L'analyse de l'information collecté est faite à la suite de la mission, Il s'agit pour nous de croiser ce que nous avons observez sur les documents et sur le terrain avec ce qui est légale (d'après les textes réglementaires en vigueur); contractuelle (d'après le contrat du projet Novacel) ou en voie de normalisation (standards)

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE INDUSTRIELLE

L'arrêt des activités dans les concessions légalement attribuées est souvent à l'origine d'une prolifération d'exploitants illégaux et de braconniers qui profitent des routes ouvertes et laissées à l'abandon pour s'y implanter durablement, avec des conséquences indéniables sur la préservation et la gestion durable de la ressource ligneuse et faunique. En l'absence de revenus et de moyens de subsistances, la population riveraine des concessions se livre à toutes sortes d'activités sources d'émissions de gaz à effet de Serre (GES), de déforestation et de dégradation qui impactent sur la forêt avec pour conséquences :

- La prolifération d'exploitants illégaux qui impactent sur la forêt
- La non-exécution des clauses sociales de cahier de charge qui est la seule alternative de partage des bénéfices en l'absence des revenus issus de la REDD+.
- Des conséquences néfastes sur le plan social
- Mise en chômage des travailleurs
- Développement des initiatives alternatives de survie qui a un impact négatif sur l'environnement (braconnage, exploitation illégale, production de makalaetc)
  Déscolarisation

  Il résulte de l'observation de terrain que les deux concessions visitées représentent un risque pour le programme de Mai Ndombe, tant vis-à-vis des émissions de GES non planifiées liées à la prolifération d'exploitants illégaux, que vis-à-vis du respect des standards environnementaux et sociaux de la REDD+ et du non-respect des clauses sociales.

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ARTISANALE

Au regard des faits relevés sur le terrain, l'exploitation forestière artisanale illégale représente aujourd'hui un danger du point de vue du droit, mais surtout de l'environnement du fait :

Des volumes prélevés et non répertoriés qui ont un impact sur le scénario de référence du Mai Ndombe

- Des dégâts plus importants causés sur le milieu forestier du fait de l'utilisation d'un matériel inapproprié (industriel) pour ce type d'activité
- Des pertes de rentrées fiscales importantes et de sa contribution peu efficiente au développement socioéconomique
-

Il résulte de l'observation de terrain que l'exploitation forestière artisanale observée représente un risque pour le programme de Mai Ndombe.

PROJET NOVACEL SUD KWAMOUTH

Encrage juridique du projet intégré REDD+ visité et sa limitation dans les temps sont les principales contraintes techniques rencontrées

9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A l'attention de l'OI

- Elaborer une « Check list » par type d'acteur
- Renforcer les capacités de l'OI FLEG mandaté et des services provinciaux en charge sur les questions de la REDD

A l'attention de la CNREDD

- Renforcer les contrôles dans la zone du programme (mise en place des points de contrôle)
- Faire un audit des deux concessions visitées, en collaboration avec la DCVI, pour examiner les raisons de non activité avancé par les responsables trouvé sur place, et prendre les mesures légales appropriées (mise en demeure …)
- Répertorier et cartographier les artisanaux opérant dans la zone du programme afin de les structurer, en collaboration avec la coordination provinciale et les services du gouverneur de province
- Encourager et favoriser les projets d'accompagnement des populations dans les activités alternatives productrices de revenus du type Sud kwamouth Novacel
- Faire un suivi régulier des projets enregistrés afin d'envisager à temps les stratégies visant à limiter les impacts liés à une interruption avant terme du fait de manque de financement ou financement incomplet en l'occurrence

Annexe2: Chronogramme de la mission

Dates	Activités	Personnes rencontrées
21/07/2015	**Présentation des civilités aux responsables administratifs du Bandundu**	- **Chef de cabinet du Ministre provincial** - **Représentant du Coordonnateur provincial du MEDD**
21/07/2015	**Rencontre avec la ministre provincial de l'intérieur assurant l'intérim du Gouverneur**	- **La ministre provincial**
21/07/2015	**Séance de travail avec la Coordination provinciale**	- **Chef de bureau**
22/07/2015	**Voyage Bandundu – Bokala** **Civilités**	- **Chef du village de Bokala** - **Moupili Prosper, Chef de poste Bokala** - **Bartelemi Mpungi, Chef du personnel Riba Congo**
23/07/2015	**Contrôle documentaire Riba Congo**	- **Bartelemi Mpungi**
24/07/2015	**Voyage Bokala-Mushi**	
25/07/2015	**Voyage Mushi-Ngambomi**	- **Civilité auprès de l'autorité coutumière** - **Contrôle documentaire TERCO-CONGO**
26/07/2015	**Descente sur le terrain au chantier TERCO**	
27/07/2015	**Voyage Ngambomi-Bandundu Ville**	- **Installation de l'équipe**
29/07/2015	**Voyage Bandundu ville-Boku**	- **Civilité auprès de l'autorité coutumière Boku** -
30/07/2015	**Discussion avec les représentants des communautés (GICET)** **Trajet Boku-Botulu** **Civilités auprès du chef de groupement à Botulu**	- **communautés** - **Chef de groupement Boku** - **Chef de village Botulu et ses notables**
31/07/2015	**Discussion avec les communautés de Botulu** **Visite des plantations de manioc** **Trajet Butulu-Kinshasa**	- **Arrivée à Kinshasa**

Annexe 3 : « Checklist » par acteur

OBSERVATION INDÉPENDANTE FLEG REDD PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME DE RÉDUCTION DES EMISSION MAI NDOMBE

CHECK LIST INDUSTRIELS

CONTRÔLE ADMINISTRATIF						
N°	Contrôle	Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD	Oui	Non	NA	Observations
Documentaire						
	Identité	**Raison sociale**				
		Domaine d'action				
		Localisation				
		Entité juridique légalement constituée	✔			
		Forme juridique (ASBEL, SARL, …)				
	Conformité des procédures d'enregistrement	Document attestant que le concessionnaire est une personne morale				
		Attestation d'immatriculation au nouveau registre de commerce				
		Attestation fiscale en cours de validité délivrée par l'administration des impôts				
		Statut notariés				

CHAMP TRANSVERSAL OI FLEG REDD						
N°	Contrôle	Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD	Oui	Non	NA	Observations
Documentaire						
	Accès à la ressource	Notification du ministre du MEDD confirmant la décision de la CIM				
		Liste des titres attribués				
		Arrêté d'attribution				
		Contrat de concession forestière signé et publié				
Terrain						
Opérations d'exploitation		Carte d'inventaire, données d'inventaire géo référencées				
		Carte de la zone du permis				
		Plan d'aménagement ou plan de gestion				
		Documents de planification et de mise en œuvre (ACIBO)				
		Rapport de mise en œuvre				
		Manuel de procédure				
		Limites du titre matérialisées sur le terrain suivant la carte officielle				
		Exploitation à l'intérieur des limites officielles				
		Non-exploitation des espèces interdites respectée				
		Diamètre minimum d'exploitabilité (DME) respecté				
		Volume des grumes et billes enregistré conforme à la réalité				

	Volume des bois enregistré conforme à celui autorisés				
	Normes environnementales (EFIR) respectées				
	Abattage des arbres simultanés				
	Coupe rase				
	Usage du feu dans les limites				
	Bois abandonné répertorié				
Transport des produits /Réseaux routiers	Le transporteur dispose d'un permis de circulation conforme				
	La largeur des routes ouvertes est conforme				
	La sécurité des équipes de coupe et des autres travailleurs est assurée				
	Les arbres et les jeunes plans ne sont pas endommagés par le réseau routier				
	Les produits stockés en un lieu différent de celui de l'exploitation font l'objet d'un bordereau de dépôt conforme				
Opérations de transformation	Etude d'impact environnemental, économique et social avant l'implantation de l'unité de transformation				
	Document de planification				
	Rapport de mise en œuvre				
	Etude d'évaluations détaillées				
	Manuel de procédure				
	Audits périodiques				
	Mécanisme de gestion des déchets générés par les unités de transformation				

AUTRES ACTIVITÉ DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS						
N°	**Contrôle**	**Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD**	**Oui**	**Non**	**NA**	**Observation**
Terrain						
	Reboisement	Mesures incitatives de boisement et de reboisement des espaces		✔		
		Superficies plantées ou nombre de plants				
		Mesures de suivi des plantations réalisées				
		Taux de reprise conforme				
		Essences plantées				

AUTRES ACTIVITÉ DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS						
N°	**Contrôle**	**Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD**	**Oui**	**Non**	**NA**	**Observation**
Terrain						
	Reboisement	Mesures incitatives de boisement et de reboisement des espaces		✔		
		Superficies plantées ou nombre de plants				
		Mesures de suivi des plantations réalisées				
		Taux de reprise conforme				
		Essences plantées				

OBSERVATION INDÉPENDANTE FLEG REDD PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME DE RÉDUCTION DES EMISSION MAI NDOMBE

CHECK LIST ARTISANAUX

CONTROLE ADMINISTRATIF						
n°	Contrôle	Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD	Oui	Non	NA	Observations
Documentaire						
	Identité	**Personne Physique**				
		Domaine d'action				
		Localisation				
	Conformité des procédures d'enregistrement	Document attestant que l'exploitant est une personne physique de nationalité Congolaise				

CHAMP TRANSVERSAL OI FLEG REDD						
N°	Contrôle	Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD	Oui	Non	NA	Observations
Documentaire						
	Accès à la ressource	Avis favorable de l'administration provinciale du MEDD				
		Contrat entre communauté et exploitant artisanal				
		Référence et copie d'acte d'agrément signé par le gouverneur				
		Liste officielle des exploitants artisanaux				
		Permis artisanal				
Terrain						
	Opérations d'exploitation	Carte de la zone du permis				
		Limites du titre matérialisées sur le terrain suivant la carte officielle				
		Exploitation à l'intérieur des limites officielles				
		Non-exploitation des espèces interdites respectée				
		Diamètre minimum d'exploitabilité (DME) respecté				
		Volume des bois enregistré conforme à celui autorisés				
		Normes environnementales (EFIR) respectées				
		Abattage des arbres simultanés				
		Coupe rase				
		Usage du feu dans les limites				
		Bois abandonné répertorié				
	Transport des produits /Réseaux routiers	Le transporteur dispose d'un permis de circulation conforme				
		La sécurité des équipes de coupe et des autres travailleurs est assurée				
		Les produits stockés en un lieu différent de celui de l'exploitation font l'objet d'un bordereau de dépôt conforme				

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN APPLICATION DES SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (ACTIVITÉS HABILITANTES ET NON CARBONE)						
N°	Contrôle	Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD	Oui	Non	NA	Observation
		Terrain				
	Avantages sociaux environnementaux	Réalisation des Infrastructures de base				
		• écoles,				
		• structures sanitaires				
		• et habitats conformément aux accords				
		Emplois des personnels locaux				
		Activités économiques générées				
		Liste des communautés locales et autochtones bénéficiaires				
		Respect des règles d'équité dans le mécanisme de dédommagement mis en place				
	Bénéfices économiques	Utilisation de la main d'œuvre locale				
		Respect du mécanisme de partage de bénéfice établi				
		Contrat de travail signé par les parties prenantes et visé par l'ONE				
		Paiement effective des redevances et des taxes				

OBSERVATION INDÉPENDANTE FLEG REDD PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME DE RÉDUCTION DES EMISSION MAI NDOMBE

Check list COMMUNAUTES

CHAMP TRANSVERSAL OI FLEG REDD						
N°	Contrôle	Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD	Oui	Non	NA	Observations
		Documentaire				
	Accès à la ressource	Liste des titres attribués				
		Arrêté d'attribution				
		Contrat de concession forestière signé et publié				
		Contrat de concession de conservation signé et publié				
		Certificat d'enregistrement sur le registre REDD+				
		Rapport de validation du projet REDD+				
		Contrat entre communauté et exploitant artisanal				
		Référence et copie d'acte d'agrément signé par le gouverneur				
		Visa de l'administration provincial sur le dossier de requête				
		Liste officielle des exploitants artisanaux				
		Permis artisanal				
				✔		

AUTRES ACTIVITÉ DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS						
N°	**Contrôle**	**Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD**	**Oui**	**Non**	**NA**	**Observation**
Terrain						
	Feux de brousse	Mécanisme de contrôle existe ?				
		• Arrêté du Gouverneur de province fixant les dates d'allumage des feux de brousse				
		• Existence des brigades de lutte contre les feux				
		• Existence des affiches pour les opérations de lutte contre les feux de brousse				
		Alternatives utilisation feux de brousse (chasse)				
		Alternatives utilisation feux de brousse (agriculture)				
		Mécanisme de contrôle mis en œuvre ?				
		• La brigade de contrôle de feux est opérationnelle				
		• Des auteurs des feux de brousse non maitrisé ont été sanctionnés				
		• Incinération par les				

		agents forestiers des herbages dans les environs des forêts classées				
		• Existence des coupes feux de largeur suffisante				
	Energie	Existence des alternatives pour le charbon de bois,				
		Utilisation des alternatives pour le charbon de bois par les communautés				
		Production durable du charbon de bois				
		Utilisation de nouvelles sources d'énergie (propres)				
		Production de bois dans les zones boisées				
	Démographie	Le taux de migration des populations : identification des poches de fuites des GES et quantification				
		Incursion dans les zones forestière ?				
		Plan d'urbanisation existe				
		Existence des mécanismes de prévision de fuite				
		Existence des mécanismes d'atténuation de fuite				
		Niveau suffisant de ravitaillement				

		en produit				
		• Bois				
		• Produits agricoles				

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN APPLICATION DES SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (ACTIVITÉS HABILITANTES ET NON CARBONE)						
N°	**Contrôle**	**Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD**	**Oui**	**Non**	**NA**	**Observation**
		Terrain				
	Gouvernance locale					
		Création et fonctionnement des comités locaux de développement				
		• Existence d'un registre au niveau du territoire				
		• Existence de l'acte de création du CLD (statut, règlement intérieur)				
		appropriation de l'outil, activités ou projets mis en œuvre)				
		Des rapports et compte rendu des réunions sont produits				
		Un document de stratégie de communication participative est produit				
	Renforcement des capacités locales pour l'application des lois dans la gestion des ressources	Niveau d'appropriation de la problématique par les autorités décentralisées de même que les communautés				
		• Accompagnement/encadrement des populations dans la mise en œuvre du CLIP (formation				
		Programmes (modules) de formation pour les autorités et les communautés				
	Consentement libre éclairé et préalable (CLIP)	Existence du CLIP officiel				
		Utilisation du CLIP par toutes les parties prenantes				
		Mécanisme d'information existant,				
		Outils utilisés adaptés aux cibles visées				

		Messages clairs et précis				
		Participation des communautés dans la planification et l'usage des terres				
		PV des réunions				
		Rapport, carte participative				
	Tenure foncière	Titres de propriétés sur l'espace				
		Plan de zonage)				
		Micro zonage qui intègre le micro zonage				
		Cartes participatives				
	Développement des forêts communautaires	Cartes participative				
		Existence des zones agro sylvicole				
		Existence des zones agro forestières				
		Exercice du droit d'usage				
		Gestion transparente des revenus issus des forêts communautaires				
		Conformité du processus de cartographie avec les exigences de participation				
	Braconnage	Programmes de surveillance mis en place (existence, fonctionnement, efficacité				
		Mesures restrictives de commercialisation de la viande de brousse				
		Rapports sur le trafic de la faune sauvage				
		Fonctionnement des mesures alternatives mises en place (écotourisme, agriculture…)				
		Programmes de surveillance mis en place (existence, fonctionnement, efficacité				
	Avantages sociaux environnementaux	Réalisation des Infrastructures de base				
		• écoles,				
		• structures sanitaires				
		• et habitats conformément aux accords				
		Emplois des personnels locaux par les projets et initiatives				

		Activités économiques générées				
		Mise en place des activités agricoles comme source d'approvisionnement alternative et gestion des récoltes				
		• Pépinières				
		• Terrains agricoles d'expérimentation				
		• Enclos pour animaux domestiques				
		Liste des communautés locales et autochtones bénéficiaires				
		Respect des règles d'équité dans le mécanisme de dédommagement mis en place				
		Instauration des zones de développement locales				
	Bénéfices économiques	Utilisation de la main d'œuvre locale				
		Respect du mécanisme de partage de bénéfice établi				
		Contrat de travail signé par les parties prenantes et visé par l'ONE				
		Paiement effective des redevances et des taxes				
		Rétrocession effective de la taxe de superficie				
		Existence des financements pour suivi et le contrôle				
		• Des espèces de faune				
		• L'évolution du couvert forestier				
		• La planification de connectivité des paysages				
		• La lutte contre le braconnage				
		Existence d'un manuel de procédures de gestion financière				
		Rapports financier et d'audit				
	Mécanisme de suivi des plaintes	Existence d'une procédure d'accueil des plaintes				
		Existence d'un mécanisme formel de validation des plaintes				
		Existence d'un médiateur indépendant au niveau de la juridiction				
		Existence d'un système d'escalade				
		Existence d'un mécanisme de recours				
		Liste des mécanismes de gestion des différents				

		Nombre de litiges soumis aux instances juridictionnelles				
		Nombre de litiges en instance				
		Effectivité du mécanisme d'indemnisation				
		Mécanisme de règlement de griefs				
		nombre de griefs recensé				
		Nombre de cas résolus				
		Liste des pétitions, mémo, plaintes verbales				
		Liste des dommages et pertes				

OBSERVATION INDÉPENDANTE FLEG REDD PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME DE RÉDUCTION DES EMISSION MAI NDOMBE

CHECK LIST PORTEURS DE PROJETS REDD+

CONTRÔLE ADMINISTRATIF						
N°	Contrôle	Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD	Oui	Non	NA	Observations
Documentaire						
	Identité	**Raison sociale**				
		Domaine d'action				
		Localisation				
		Entité juridique légalement constituée	✔			
		Forme juridique (ASBEL, SARL, …)				
	Conformité des procédures d'enregistrement	Document attestant que le porteur de projet est une personne morale				
		Attestation d'immatriculation au nouveau registre de commerce				
		Attestation fiscale en cours de validité délivrée par l'administration des impôts				
		Statut notariés				
		Bail emphytéotique avant inscription du projet au registre national				
		Carte des sites avant l'enregistrement du projet				

CHAMP TRANSVERSAL OI FLEG REDD						
N°	Contrôle	Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD	Oui	Non	NA	Observations
Documentaire						
	Accès à la ressource	Certificat d'enregistrement sur le registre REDD+				
		Rapport de validation du projet REDD+				
		Contrat entre communauté et porteur du projet				
		Visa de l'administration provincial sur le dossier de requête				
		Contrat de concession de conservation signé et publié				
Terrain						

AUTRES ACTIVITÉ DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS						
n°	Contrôle	Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD	Oui	Non	NA	Observation
Terrain						
	Reboisement	Mesures incitatives de boisement et de reboisement des espaces		✔		
		Superficies plantées ou nombre de plants				
		Mesures de suivi des plantations réalisées				
		Taux de reprise conforme				
		Essences plantées				
	Agroforesterie	L'efficacité du système de gestion des terres à long terme				
		séquestration du Carbonne				
		conformité des calculs				
		Mise en place d'une agriculture intensive				
		Nature des activités agricoles hévéa ? Palmier à huile ?				
	Feux de brousse	Mécanisme de contrôle existe ?				
		• Arrêté du Gouverneur de province fixant les dates d'allumage des feux de				

		brousse				
		• Existence des brigades de lutte contre les feux				
		• Existence des affiches pour les opérations de lutte contre les feux de brousse				
		Alternatives utilisation feux de brousse (chasse)				
		Alternatives utilisation feux de brousse (agriculture)				
		Mécanisme de contrôle mis en œuvre ?				
		• La brigade de contrôle de feux est opérationnelle				
		• Des auteurs des feux de brousse non maitrisé ont été sanctionnés				
		• Incinération par les agents forestiers des herbages dans les environs des forêts classées				
		• Existence des coupes feux de largeur suffisante				
	Energie	Existence des alternatives pour le charbon de bois,				

		Utilisation des alternatives pour le charbon de bois par les communautés				
		Production durable du charbon de bois				
		Utilisation de nouvelles sources d'énergie (propres)				
		Production de bois dans les zones boisées				
	Démographie	Le taux de migration des populations : identification des poches de fuites des GES et quantification				
		Incursion dans les zones forestière ?				
		Plan d'urbanisation existe				
		Existence des mécanismes de prévision de fuite				
		Existence des mécanismes d'atténuation de fuite				
		Niveau suffisant de ravitaillement en produit				
		• Bois				
		• Produits agricoles				

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN APPLICATION DES SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (ACTIVITÉS HABILITANTES ET NON CARBONE)						
N°	Contrôle	Vérificateurs pour l'OI FLEG REDD	Oui	Non	NA	Observation
		Terrain				
	Gouvernance locale					
		Création et fonctionnement des comités locaux de développement				
		• Existence d'un registre au niveau du territoire				
		• Existence de l'acte de création du CLD (statut, règlement intérieur)				
		appropriation de l'outil, activités ou projets mis en œuvre)				
		Des rapports et compte rendu des réunions sont produits				
		Un document de stratégie de communication participative est produit				
	Renforcement des capacités locales pour l'application des lois dans la gestion des ressources	Niveau d'appropriation de la problématique par les autorités décentralisées de même que les communautés				
		• Accompagnement/encadrement des populations dans la mise en œuvre du CLIP (formation				
		Programmes (modules) de formation pour les autorités et les communautés				
	Consentement libre éclairé et préalable (CLIP)	Existence du CLIP officiel				
		Utilisation du CLIP par toutes les parties prenantes				
		Mécanisme d'information existant,				
		Outils utilisés adaptés aux cibles visées				
		Messages clairs et précis				
		Participation des communautés dans la planification et l'usage des terres				
		PV des réunions				

		Rapport, carte participative				
	Tenure foncière	Titres de propriétés sur l'espace				
		Plan de zonage)				
		Micro zonage qui intègre le micro zonage				
		Cartes participatives				
	Développement des forêts communautaires	Cartes participative				
		Existence des zones agro sylvicole				
		Existence des zones agro forestières				
		Exercice du droit d'usage				
		Gestion transparente des revenus issus des forêts communautaires				
		Conformité du processus de cartographie avec les exigences de participation				
	Braconnage	Programmes de surveillance mis en place (existence, fonctionnement, efficacité				
		Mesures restrictives de commercialisation de la viande de brousse				
		Rapports sur le trafic de la faune sauvage				
		Fonctionnement des mesures alternatives mises en place (écotourisme, agriculture…)				
		Programmes de surveillance mis en place (existence, fonctionnement, efficacité				
	Avantages sociaux environnementaux	Réalisation des Infrastructures de base				
		• écoles,				
		• structures sanitaires				
		• et habitats conformément aux accords				
		Emplois des personnels locaux par les projets et initiatives				
		Activités économiques générées				
		Mise en place des activités agricoles comme source d'approvisionnement alternative et gestion des récoltes				

		• Pépinières				
		• Terrains agricoles d'expérimentation				
		• Enclos pour animaux domestiques				
		Liste des communautés locales et autochtones bénéficiaires				
		Respect des règles d'équité dans le mécanisme de dédommagement mis en place				
		Instauration des zones de développement locales				
	Bénéfices économiques	Utilisation de la main d'œuvre locale				
		Respect du mécanisme de partage de bénéfice établi				
		Contrat de travail signé par les parties prenantes et visé par l'ONE				
		Paiement effective des redevances et des taxes				
		Rétrocession effective de la taxe de superficie				
		Existence des financements pour suivi et le contrôle				
		• Des espèces de faune				
		• L'évolution du couvert forestier				
		• La planification de connectivité des paysages				
		• La lutte contre le braconnage				
		Existence d'un manuel de procédures de gestion financière				
		Rapports financier et d'audit				
	Mécanisme de suivi des plaintes	Existence d'une procédure d'accueil des plaintes				
		Existence d'un mécanisme formel de validation des plaintes				
		Existence d'un médiateur indépendant au niveau de la juridiction				
		Existence d'un système d'escalade				
		Existence d'un mécanisme de recours				
		Liste des mécanismes de gestion des différents				
		Nombre de litiges soumis aux instances juridictionnelles				
		Nombre de litiges en instance				
		Effectivité du mécanisme d'indemnisation				

		Mécanisme de règlement de griefs				
		nombre de griefs recensé				
		Nombre de cas résolus				
		Liste des pétitions, mémo, plaintes verbales				
		Liste des dommages et pertes				